

4/07/2001 - 4/07/2011**Bon anniversaire la loi « Avortement et contraception » ?
10 ans, l'âge de raison ?**

Cette loi représentait une grande avancée dans la maîtrise de la fécondité pour vivre une sexualité épanouie.

Elle visait à :

- Faciliter l'accès à la contraception et à l'IVG : suppression de l'entretien obligatoire pour les majeures, de l'autorisation parentale pour les mineures et augmentation du délai à 12 semaines de grossesse
- Rendre la contraception d'urgence gratuite et anonyme, facilement accessible aux mineures à l'école ou en pharmacie
- Rendre obligatoire l'information et l'éducation à la sexualité pour les jeunes (3 séances annuelles par classes du CP à la terminale)
- Permettre aux femmes et aux hommes l'accès à la contraception définitive (stérilisation)

10 ans plus tard :

- Aucune obligation d'application de cette loi concernant l'éducation à la sexualité : les jeunes bénéficient au mieux d'une, deux, rarement 3 séances sur toute leur scolarité. Les rares moyens affectés par l'état à cette mission sont précaires, insuffisants et toujours menacés...
- La contraception d'urgence rencontre de nombreux freins à sa diffusion par manque d'information et la réticence de certains professionnels.
- La contraception définitive est toujours taboue, peu proposée voire refusée, son information reste confidentielle. Pire, en juillet 2010, un arrêté confirmait la décision de l'UNCAM de dérembourser, pour les femmes de moins de 40 ans, une des méthodes les plus utilisées, introduisant ainsi une discrimination non inscrite dans la loi.
- Alors que l'accès à l'avortement devait être simplifié et devenir un véritable droit, de nombreuses disparités existent voire de réelles difficultés renforcées par la loi HPST qui supprime des structures de proximité et remet même en cause l'existence des plateformes téléphoniques régionales d'information...
- L'accès à la contraception reste trop difficile notamment pour les mineurs malgré les efforts de collectivités territoriales et trop peu de contraceptifs sont remboursés rajoutant des discriminations territoriales aux discriminations sociales.

En début d'année, Le Planning Familial, l'ANCIC et la CADAC ont déposé un recours pour non application de la loi auprès du Premier Ministre... sans réponse...

Quel anniversaire devons-nous attendre pour que chacun et chacune, quel que soit son âge, puisse faire de réels choix pour maîtriser sa fécondité et vivre une sexualité libre et épanouie ?

Contacts :

Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48

Véronique Séhier #06 86 65 25 19

